

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative  
au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) pour le projet de réalisation de la tranche IV du lotissement « La Peupleraie » à MARLENHEIM.

L'enquête, d'une durée de 19 jours, se déroulera du **lundi 02 mars 2020** au **vendredi 20 mars 2020** inclus, en mairie de MARLENHEIM.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale pour l'installation soumise à autorisation administrative dans le domaine de l'eau assortie du respect de prescriptions et valant dérogation à l'interdiction du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement ou portant refus d'autorisation environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Christian BARRIERE, Colonel de l'Armée de Terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est assorti d'un document d'incidences non soumis à l'avis de l'Autorité environnementale .

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a émis son avis dans le cadre de la demande de dérogation au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement relatif à l'interdiction de porter atteintes aux espèces protégées et à leurs habitats intégrée à la demande d'autorisation environnementale.

La SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) a présenté un mémoire en réponse à l'avis du CNPN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de MARLENHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, à la mairie de MARLENHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Communes-M-N-O> sous la rubrique *MARLENHEIM - SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) « Lotissement "La Peupleraie" - Tranche IV »*.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de MARLENHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de MARLENHEIM – 1, place du Maréchal Leclerc – 67520 MARLENHEIM,
- par voie électronique avec la mention « *enquête publique – Lotissement La Peupleraie IV* » à transmettre à l'adresse : [pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues sont consultables à la mairie de MARLENHEIM.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à l'Hôtel de ville de MARLENHEIM aux jours et heures suivants :

Lundi 02 Mars :	de 08 à 12 h,
Jeudi 12 Mars :	de 08 à 12 h,
Vendredi 20 Mars :	de 08 à 12 h.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de MARLENHEIM, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°104) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Denis WOLLJUNG, Chef de Projets auprès de la SERS :

- soit par courrier à son attention à l'adresse : SERS – 10, rue Oberlin - BP 50011 – 67080 Strasbourg Cedex
- soit par mail : [d.wolljung@sers.eu](mailto:d.wolljung@sers.eu).

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

\* \* \*